

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 12 JUILLET 2018

A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. François BERINGER, Maire

Etaient présents : Liliane HOMBERT, Céline BENDEL, Corinne INVERNIZZI, Edith RIEFFLE, Marie-Thérèse DONZÉ, Florent BEAUDELLOT, Emilie BERINGER, Matthias SIMON, Nicole MONTANI, Michel SEILER, Francine SITTLER, Ludovic BERINGER

Absents excusés : Dominique VOGT, Sandrine ANTONY

Absents : Samuel SANTORO

Procurations : Dominique VOGT à Liliane HOMBERT  
Sandrine ANTONY à Francine SITTLER

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

### ORDRE DU JOUR

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018
3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
4. MARCHÉ RELATIF AUX CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES – GROUPEMENT DE COMMANDES
5. DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1 – BUDGET PRINCIPAL
6. MISE EN VENTE DU BATIMENT DU CRÉDIT MUTUEL
7. RENTRÉE SCOLAIRE
8. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

#### 1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Par courrier en date du 08/06/2018, M. Etienne SARTORIO a informé M. le Maire de sa démission du Conseil municipal.

Conformément à l'article L 270 du Code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

M. le Maire déclare Mme Nicole MONTANI installée dans ses fonctions de conseillère municipale. Le tableau du Conseil municipal est mis à jour en conséquence.

#### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

### 3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil municipal prend note de la décision suivante :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 13 rue Valentin, section 4 n° 144
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis rue de Gimont, section 2 n° 181/49
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 18 rue d'Ensisheim, section 11 n° 222 et 227
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 1 passage des Piétons, section 2 n° 63
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 3 impasse du Centre, section 1 n° 242/36
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 4 allée des Noisetiers, section 11 n° 535
- Signature d'un devis de l'entreprise SCHAECHTELIN ET CIE concernant le vannage de l'étang : prise en charge de 50 % de 4 860 € TTC.
- Signature d'un devis de l'entreprise WERNER pour le remplacement d'un poteau d'incendie (2 864,64 € TTC)

### 4. MARCHÉ RELATIF AUX CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES – GROUPEMENT DE COMMANDES

L'ex-Communauté de communes Essor du Rhin réalisait depuis 2002 des marchés en groupement de commandes pour des prestations relatives aux contrôles réglementaires périodiques (vérifications électriques, gaz, sécurité incendie, aires de jeux...) avec les communes qui le souhaitaient.

Le marché arrivant à échéance, la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach propose de constituer un groupement de commandes avec les communes membres volontaires et de lancer une procédure de consultation. Le marché prendra la forme d'un accord-cadre et aura une durée de 4 ans (2019-2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes relatif aux contrôles réglementaires périodiques ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout document y afférent.

### 5. DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Le paiement de la première échéance de l'emprunt relatif au financement des travaux de la rue du Canal d'Alsace nécessite un ajustement des crédits en fonctionnement (intérêts) et en investissement (capital).

Aussi il convient de procéder à une modification du budget comme suit :

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 800	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 800	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	

INVESTISSEMENT			
2188	Autres immobilisations corporelles	- 20 000	
1641	Emprunts en euros	+ 20 000	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	

Après exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la modification ainsi présentée.

## 6. MISE EN VENTE DU BATIMENT DU CRÉDIT MUTUEL

M. le Maire informe le Conseil de la mise en vente du bâtiment du Crédit Mutuel, sis 13 B rue du Canal d'Alsace. Le bâtiment a été estimé à 110 000 €, le Crédit Mutuel ayant souhaité communiquer l'information en priorité à la collectivité.

Considérant que le bâtiment ne présente pas de potentiel particulier pour la commune,

le Conseil municipal, à la majorité, **DÉCIDE** de ne pas donner suite à cette proposition (1 voix pour l'achat – 1 abstention).

## 7. RENTRÉE SCOLAIRE

Liliane HOMBERT annonce une ouverture de classe à l'école les Tilleuls, portant le nombre de classes à 6 (4 classes monolingues et 2 classes bilingues).

La salle de classe Ouest du bâtiment B, jusqu'alors utilisée par le périscolaire, sera ainsi dévolue à l'école élémentaire et meublée en conséquence. L'entreprise BITZBERGER interviendra au courant de l'été pour réaliser un faux-plafond permettant de résoudre les problèmes de résonance dans cette salle.

Concernant le périscolaire, plusieurs pistes sont évoquées afin de retrouver un espace suffisant pour les activités du soir. Il conviendra de préciser ces orientations, M. le Maire propose pour cela de rencontrer la Fédération des Foyers-Clubs, gestionnaire du service.

## 8. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

### a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées :

- déclarations préalables n° 18 B 0021 à 0027
- permis de construire n° 18 B 0010

### b) Entretien du terrain de foot

Dans le cadre de l'entretien du terrain de foot, il est préconisé de procéder à des carottages et un sablage du sol afin de drainer le terrain et d'assurer une meilleure perméabilité.

Cette opération devant être réalisée cette année, l'ASB sollicite la prise en charge par la commune de 50 % du montant de l'opération, soit environ 2 043 € TTC.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

c) Informations de la communauté de communes « Pays Rhin-Brisach »

Les conteneurs à déchets enterrés ont été installés sur le parking de la salle des fêtes.

Lors du Conseil communautaire du 25 juin il a été décidé d'attribuer la concession de service public relatif à la gestion des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires à la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace pour une durée de 5 ans.

Une nouvelle réunion de groupe de travail a eu lieu le 5 juillet en vue de la réalisation d'un schéma de mutualisation.

d) Divers

M. le Maire relate la réunion du 19/06 avec l'ADAUHR dans le cadre du dossier PLUi. Après une première réunion portant sur l'urbain, cette rencontre traitait des zones agricoles et naturelles et des logements vacants.

La commune de Grissheim propose une rencontre amicale entre conseils municipaux le samedi 22 septembre au Hartmannswillerkopf dans le cadre du Centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Le permis de construire relatif à l'aménagement du Poney-Parc a été délivré. L'ouverture du restaurant est prévue pour l'automne.

Céline BENSEL annonce le montant de la quête réalisée au profit de la Ligue contre le Cancer : 4 800 €.

Florent BEAUDELLOT indique que les panneaux signalétiques « Voisins vigilants » seront livrés courant de semaine 29.

Il s'étonne par ailleurs d'une tarification spécifique lorsque l'on dépose des pneus usagés à la déchetterie.

Edith RIEFFLE rappelle que la prochaine collecte de don du sang aura lieu jeudi 19 juillet à la salle des fêtes. L'assemblée générale se tiendra le 23 juillet à 20h.

La séance est levée à 22 h 05.

Blodelsheim, le 17 juillet 2018

Le Maire,



François BERINGER